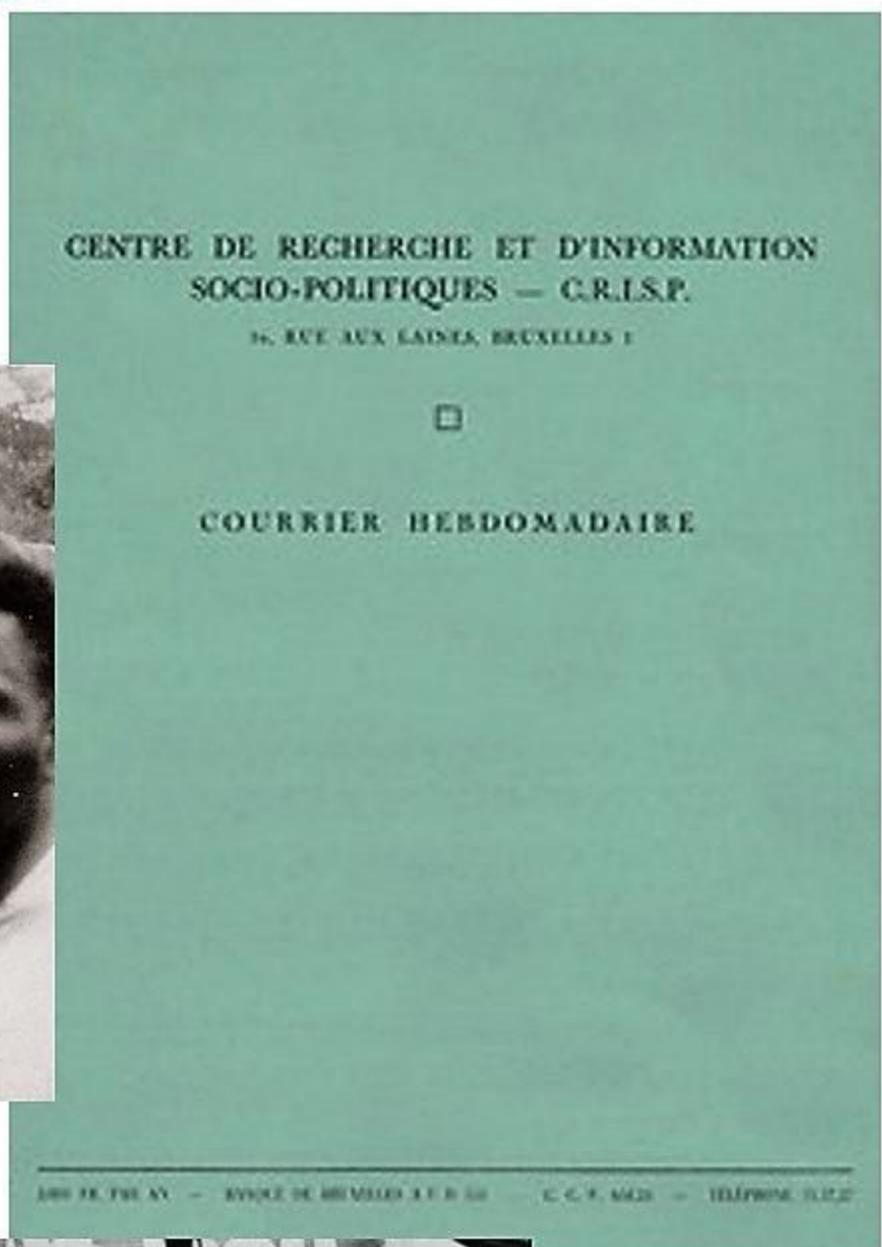


ONZE MOIS DE CRISE POLITIQUE AU CONGO

CRISP | « Courrier hebdomadaire du CRISP »

1961/30 n° 120 | pages 1 à 24



CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SOCIO-POLITIQUES — C.R.I.S.P.

16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1

COURRIER HEBDOMADAIRE

C.H. N° 120.
8 septembre 1961.

S O M M A I R E .
=====

ONZE MOIS DE CRISE POLITIQUE AU CONGO .

323 (675)

- I. La Crise gouvernementale congolaise.
(5 septembre 1960 - 3 août 1961) p. 2.
- II. Les tentatives de réunification et de
légitimation. p. 5.
- III. La nouvelle politique des Nations-
Unies au Congo.
(février - août 1961) p. 8.

ANNEXE : Composition du Gouvernement
Adoula. p. 14
à 24.

Note aux Abonnés du Courrier Hebdomadaire :

Ainsi que nous l'avions annoncé en début d'année, les problèmes de la République du Congo doivent faire l'objet de plusieurs études dans le Courrier Hebdomadaire 1961. Nous avons consacré un Courrier (n° 96 du 17 février 1961) à Quelques aperçus sur le commerce extérieur et la balance des paiements du Congo en 1960.

-

ONZE MOIS DE CRISE POLITIQUE AU CONGO.I. LA CRISE GOUVERNEMENTALE CONGOLAISE.(5 Septembre 1960 - Juillet 1961)

Le 5 septembre 1960, M. Kasa-Vubu, Chef de l'Etat, révoquait le Premier Ministre Lumumba et une partie du gouvernement : MM. Bolamba, Gbenye, Gizenga, Kashamura, Lumbala et Mwamba, ouvrant ainsi une crise gouvernementale que l'investiture de M. Adoula par les deux chambres réunies le 3 août 1961 à Lovanium, allait clôturer onze mois plus tard.

Pendant ces onze mois, trois pouvoirs centraux revendiquent l'autorité au Congo : le gouvernement Gizenga, le gouvernement Ileó et le Collège des Commissaires généraux; et deux pouvoirs régionaux : le gouvernement Tshombe et le gouvernement du Sud-Kasaï, se sont partagé, parfois simultanément, l'exercice de l'autorité effective au Congo.

Outre ces cinq pouvoirs de fait, en compétition presque permanente, il faut tenir compte de fractionnements mineurs et d'oppositions internes qui limitaient d'autant le champ d'autorité réelle de chacun de ces pouvoirs.

- Le gouvernement Tshombe

se trouva aux prises avec la guerre civile et la "sécession" du Nord-Katanga et avec la constitution d'un gouvernement de la Lualaba à Manono (1). Il fut de plus en butte à l'opposition d'une grande partie de l'opinion internationale et à celle des Nations-Unies.

- Le gouvernement du Sud-Kasaï

connut une existence plus précaire; oscillant de l'autonomie provinciale dans le cadre d'un Congo uni à l'indépendance plus ou moins totale, il eut à subir successivement : l'occupation militaire par les troupes du gouvernement Lumumba, la guerre civile, la guérilla sur les frontières contestées, la famine et l'anarchie. Des coups d'état successifs transformèrent les institutions politiques d'un régime semi-parlementaire en une monarchie constitutionnelle d'abord, absolue et de "droit divin" ensuite. Les frontières de l'Etat varièrent de la superficie de deux territoires à celle d'une demi province, sans se stabiliser définitivement.

- Le gouvernement Gizenga

s'organisa définitivement à Stanleyville à partir de la fin du mois d'octobre. Il étendit peu à peu son autorité aux régions limitrophes et put prétendre à certains moments couvrir les provinces du Kivu et de la P.O., le Nord-Kasaï, jusqu'à Lusambo, le

(1) C.A.H. n° 2 - janvier 1961.

Nord-Katanga jusqu'à Manono. L'autorité du gouvernement de Stan sur le Kivu et le Nord-Katanga fut cependant, sauf durant de brèves périodes, fort théorique. Au Kivu, seules les autorités militaires de Stanleyville parvinrent à s'implanter de manière constante et à empêcher les gouvernements de Léo ou d'E'ville de contrôler les institutions provinciales.

Le gouvernement Gizenga eut à partager le pouvoir, d'une part, avec le gouvernement provincial de M. Manzikala (remplaçant de M. Finant, tué à Bakwanga), ce qui se fit sans difficultés majeures étant donné la fidélité commune à P. Lumumba et, d'autre part, avec les groupes de pression constitués par les jeunesses M.N.C. dirigées par B. Salumu et par l'aile radicale de l'armée nationale. L'influence de ces groupes fut non négligeable et, à certains moments de crise, suffisante pour paralyser les gouvernements Gizenga et Manzikala. L'arrestation des ministres provinciaux Guestan et Badjoko et de M. Mandi fut un épisode de ces tensions.

- Le gouvernement Iléo,

de septembre 1960 à février 1961, dut abandonner le pouvoir de fait au Collège des commissaires et se contenter d'une existence presque complètement théorique. Réinstallé le 9 février 1961, le gouvernement Iléo étendit son pouvoir sur les provinces de Léopoldville et de l'Equateur et sur une partie, d'ailleurs variable, de la province du Kasai. Il ne put se faire admettre ou s'imposer, ni au Katanga, ni au Kivu, ni en Province Orientale.

- Le Collège des commissaires,

mis en place et soutenu par le Général Mobutu d'abord, par le Chef de l'Etat ensuite, exerça pendant cinq mois le pouvoir de fait à Léopoldville, mais ne put se faire reconnaître ni par le parlement congolais, ni par les instances internationales.

Enfin, les Nations-Unies constituèrent également une autorité de fait pendant ces onze mois. Se substituant aux autorités congolaises lorsque celles-ci faisaient défaut ou étaient en difficulté, les Nations-Unies finirent, après la mort de P. Lumumba, par peser sur l'évolution politique générale du Congo et contribuèrent d'une manière déterminante à l'installation du nouveau gouvernement qu'elles jugeaient nécessaire à la réussite de leur plan d'assistance et de réorganisation.

Ces cinq pouvoirs de fait se partagèrent de manière fort inégale et avec des fortunes diverses l'ensemble du potentiel de ressources internes et de relations externes du Congo.

Le Katanga, et le Sud-Kasai dans une moindre mesure, bénéficièrent de ressources financières d'origine provinciale. Le montant de ces ressources qui représentait plus de 40 % du budget ordinaire du Congo fut utilisé en grande partie pour couvrir des dépenses militaires extraordinaires et des frais politiques et ne put pallier la détérioration des finances et de la monnaie katangaise.

Sur le plan des relations extérieures, la position du Katanga fut ambiguë. Ne jouissant d'aucune reconnaissance officielle, le Katanga bénéficia cependant de l'appui effectif de certains pays occidentaux, au premier rang desquels la Belgique, et de la sympathie personnelle du président Youlou de Brazzaville. L'assistance technique et militaire de nature bilatérale, dont bénéficia le gouvernement Tshombe, fut supérieure à l'ensemble de l'assistance fournie aux gouvernements de Léopoldville et de Stanleyville.

Le gouvernement de Léopoldville bénéficia de l'appui conditionné des Nations-Unies. D'une collaboration de fait prudente et partielle avec le Collège des Commissaires, l'assistance des Nations-Unies devint d'une efficacité croissante avec le gouvernement Iléo, sans pour autant s'intégrer pleinement avec un gouvernement qui manquait aux yeux d'une grande partie de l'opinion internationale de légitimité et avec lequel les heurts ne manquèrent pas (ex. : l'affaire de Matadi).

Le gouvernement de Léopoldville bénéficia en outre d'une reconnaissance de facto et de jure de la part des pays occidentaux qui lui accordèrent, le plus souvent par l'entremise des Nations-Unies, une aide technique et financière appréciable.

Le gouvernement Gizenga fut effectivement le moins favorisé malgré la reconnaissance et la sympathie dont il bénéficia de la part de certains pays afro-asiatiques et européens depuis la mort de P. Lumumba (Ghana - Mali - R.A.U. - République Populaire de Chine - Guinée - Yougoslavie - Maroc - G.P.R.A. - Mongolie - Albanie - Cuba - Hongrie - Irak - Bulgarie - Pologne - Tchécoslovaquie - U.R.S.S. - Allemagne de l'Est - Roumanie.) L'assistance technique dont il bénéficia fut nulle, si on excepte les techniciens belges demeurés en place (cinq d'entre eux furent expulsés fin mai en application de la résolution du Conseil de sécurité du 21 février).

On peut conclure qu'un an après la proclamation de l'indépendance, le Congo était démembré en quatre fractions :

- sur le plan monétaire : deux monnaies différentes plus une monnaie de compte à Stan;
- sur le plan des finances publiques : deux budgets séparés ayant leurs propres ressources;
- sur le plan économique (1) : trois zones et un blocus de la P.O. et du Kivu;
- sur le plan militaire : au minimum, quatre armées, dont deux appelées "gendarmerie", sans compter les unités militaires plus ou moins autonomes.

Enfin, sur le plan international et des relations extérieures : deux gouvernements : Léopoldville et Stanleyville, partiellement légitimés, mais pas suffisamment pour recevoir une assistance étrangère inconditionnée, et deux pouvoirs de fait bénéficiant d'appuis extérieurs considérables, mais sans base légale, donc éphémères.

(1) Notre prochain Courrier sera consacré à la situation économique et financière du Congo en 1961.

II. LES TENTATIVES DE REUNIFICATION ET DE LEGITIMATION.

Les négociations qui se succédèrent presque sans interruption durant ces onze mois, devaient résoudre essentiellement deux contradictions :

La première, celle de la sécession katangaise, datait du 11 juillet 1960. Elle opposa, sauf durant de brèves périodes, le gouvernement d'E'ville à ceux de Stan et de Léo. Les rapprochements entre Léopoldville et E'ville coïncidèrent avec certains moments de tension extrêmes entre Stan et Léo. Cependant, à Léopoldville, certains partisans du fédéralisme étaient enclins à s'appuyer sur la sécession katangaise pour faire triompher leur politique.

La seconde contradiction résidait dans le conflit entre le gouvernement de Léopoldville et celui de Stanleyville quant à la succession du gouvernement Lumumba. Le premier avait été investi par le Chef de l'Etat et reconnu par la partie occidentale de l'opinion mondiale, mais l'assassinat de M. Lumumba lui enleva une partie de son crédit; le second, héritier spirituel du lumumbisme, bénéficia de la reconnaissance de plusieurs pays afro-asiatiques.

Cette double contradiction entre les trois protagonistes principaux de la crise congolaise se révéla, à travers trois conférences de la Table Ronde, insurmontable sans arbitrage extérieur.

- Les tentatives de 1960.

Entreprises durant l'emprisonnement de M. Lumumba et pendant que se constituait à Stanleyville le gouvernement de M. Gizenga, les négociations du dernier trimestre de 1960 se déroulèrent exclusivement sur l'axe Léopoldville-Elisabethville. Les autorités de Léo escomptaient l'appui militaire et financier du Katanga et, dans ce but, sa réintégration dans un Congo fédéral à créer. Le Katanga, en butte à la méfiance internationale, avait comme objectif de faire légitimer son indépendance par une modification de la loi fondamentale et par une reconnaissance de Léopoldville et acceptait en contre-partie d'aider financièrement les autres Etats.

La Conférence de Brazzaville (15 décembre 1960), où les leaders de Léopoldville et du Katanga se rencontrèrent sous les auspices du président Youlou, marqua l'incompatibilité profonde des positions respectives et l'échec des négociations bilatérales Léopoldville - Elisabethville.

En effet, le 22 décembre, M. Tshombe annonçait qu'une Conférence de la Table Ronde se tiendrait à Elisabethville le 15 février 1961, tandis que M. Kasa-Vubu convoquait le 2 janvier une Table Ronde à Léopoldville pour le 25 janvier, sous la présidence du formateur désigné, M. Iléo.

- La Conférence de la Table Ronde de Léopoldville.

(25 janvier - 16 février 1961)

Malgré les concessions importantes faites par Léopoldville au gouvernement Tshombe et l'envoi d'une délégation à Elisabethville conduite par l'actuel président du Sénat, M. Kumoriko, le président Tshombe refusa de se faire représenté à la Conférence de Léo.

La conférence fut dominée, en l'absence de représentants katangais, par les personnalités réputées modérées comme M. Lihau ou favorables à une négociation avec Stanleyville comme MM. Adoula et Kama (P.S.A.).

Les thèses suivantes, adoptées à une forte majorité en conclusion de la conférence, dénotent une ouverture très nette des participants à l'égard des positions du gouvernement de Stanleyville et un premier pas vers la convocation du Parlement :

- "- Libération de tous les détenus politiques y compris M. Lumumba." Sauls, les délégués du Sud-Kasaï firent opposition.
- "- Réouverture du Parlement et participation de tous les parlementaires à la Table Ronde."
- "- Constitution d'un gouvernement provisoire." (seul le porte-parole du P.S.A. protesta)
- "- Maintien de l'unité du Congo dans des structures fédérales" (1).

- La Conférence de Tananarive.

(8 - 12 mars 1961)

La Conférence de Tananarive se solda par une victoire des thèses katangaises et un rapprochement complet entre Léo et E'ville.

Ce revirement, à un mois de la conférence de Léopoldville, s'explique par trois séries d'évènements :

- 1) l'annonce de la mort du premier ministre Lumumba et des massacres de Bakwanga fit échouer toutes les tentatives de rapprochement entre Léo et Stan;
- 2) la menace des troupes de Stanleyville sur Luluabourg précipita la conclusion immédiate d'un accord militaire entre Léo-E'ville et Bakwanga;
- 3) la résolution du Conseil de Sécurité du 21 février fut considérée par les gouvernements de Léopoldville et d'Elisabethville comme une menace commune contre leur indépendance.

(1) Voir au sujet de la Conférence de Léopoldville :
B. Verhaegen - Histoire des Tables Rondes Congolaises.
Etudes Congolaises, (revue de l'I.P.C. - Léopoldville), n° 2,
mai-juin 1960.

Les résolutions de la Conférence (1) s'écartaient complètement de celles de Léopoldville et rejetèrent en fait la réunion du Parlement et la formation d'un gouvernement responsable devant les Chambres. En annonçant la formation d'une confédération d'Etats souverains et la création d'un Conseil d'Etats, les délégués disqualifiaient en fait le parlement congolais. Jamais, on ne fut aussi éloigné d'une reprise du processus parlementaire et de la formation d'un gouvernement parlementaire.

- La Conférence de Coquilhatville.

(23 avril - 28 mai 1961)

Après une brève période d'euphorie, l'opinion publique congolaise et les dirigeants politiques de Léopoldville commencèrent à désavouer les conclusions de Tananarive. L'Essor du Katanga ayant attribué le "succès complet de Tananarive" à M. Tshombé, le Ministère de l'Information de Léopoldville (M. Bolikango) publia une mise au point déclarant que le "succès obtenu à Tananarive est le fruit du travail en commun de l'ensemble des membres ayant fait partie de la conférence" (2).

Le 29 mars, M. Bomboko, qui, bien que Ministre des Affaires Etrangères du gouvernement de Léopoldville, n'avait pas pris part à la conférence de Tananarive, sortit de sa réserve. Il affirma, au cours d'une conférence de presse qu'il incombait au parlement de légaliser les résolutions de Tananarive (3). Cette prise de position équivalait en fait à un rejet des thèses de Tananarive car il était exclu que le parlement puisse les entériner.

Le 1er avril, le porte-parole du Ministre Bomboko précisa qu'aucune décision n'avait été prise au sujet de la participation du gouvernement central à la conférence de Kamina, qui devait, d'après les accords de Tananarive, prélude à une Table Ronde générale et définitive à Elisabethville.

Le même jour, M. Gizenga, dont le chef du service d'information avait qualifié Tananarive de "Rendez-vous des Assassins" (4), déclarait également refuser d'aller à Kamina.

Une coalition de plus en plus importante et de plus en plus décidée allait se former pour faire échouer les résolutions de Tananarive. Dans cette coalition figuraient, en plus des adversaires déclarés de la sécession katangaise, tels MM. Bolikango, Sendwe, Bomboko, les dirigeants lumumbistes de Stanleyville et de Léo et les pays afro-asiatiques, un nombre croissant de personnalités congolaises modérées, favorables à un certain fédéralisme, mais qu'effrayaient la prolifération anarchique des Etats et des Chefs d'Etats et les échéances financières, administratives et économiques qui s'imposeraient inévitablement aux jeunes Etats.

(1) Publiées dans le Courrier Africain du 28 mars 1961.

(2) Le Courrier d'Afrique, 17 mars 1961.

(3) Le Courrier d'Afrique, 30 mars 1961.

(4) Uhuru, Stanleyville, 6 mars 1961.

Au Gouvernement central de Léopoldville, des difficultés croissantes d'ordre financier et économique et l'absence d'aide concrète de la part du Katanga, renforçaient la conviction que seule une réintégration du Katanga et un partage équitable des ressources pourraient résoudre l'impasse des finances publiques.

Enfin, dès le début avril, les négociations reprirent entre Stanleyville et Léopoldville par l'intermédiaire de M. Kamitatu (leader P.S.A. et président du gouvernement provincial de Léopoldville), qui rencontra M. Gizenga à Stanleyville le 4 avril.

La Conférence de Coquilhatville s'ouvrit donc le 23 avril sous des auspices défavorables aux thèses de M. Tshombe. C'est le moment que choisit M. Tshombe, le lendemain de son arrivée à Coquilhatville, pour exiger du président Kasa-Vubu la dénonciation de l'accord signé par lui avec l'O.N.U. Une fois M. Tshombe et ses conseillers européens arrêtés et transférés à Léopoldville, l'abandon des thèses confédérales de Tananarive et le recours au parlement (résolution n° 18) s'inscrivirent facilement dans les conclusions de la Conférence (1).

Ces positions étaient en fait l'aboutissement d'une évolution discernable dès la fin de la conférence de Tananarive. La réunion du parlement à Léopoldville, la formation d'un gouvernement central unique et la réconciliation entre Stanleyville et Léopoldville découleront des positions acquises à la conférence de Coquilhatville et notamment de la rupture brutale entre Léopoldville et Elisabethville.

Ce retournement définitif de la politique congolaise n'aurait cependant pas été possible sans l'action consciente, systématique et pressante d'une force d'arbitrage : l'organisation des Nations-Unies au Congo.

III. LA NOUVELLE POLITIQUE DES NATIONS-UNIES AU CONGO.

(février - août 1961)

La résolution du Conseil de sécurité du 21 février 1961 marque le début d'un tournant dans l'action des Nations-Unies au Congo.

Elle fut précédée par certains faits qui permettent de mieux la comprendre :

1. Les délégués africains à la conférence de Casablanca (4 - 7 janvier 1961) apportèrent leur soutien au gouvernement légal de M. Lumumba et menacèrent de retirer les troupes de leurs pays respectifs du cadre de l'O.N.U.C. au cas où M. Hammarskjöld ne parviendrait pas à rétablir l'autorité du premier gouvernement central, à obtenir la convocation du parlement congolais et à "dispenser les bandes illégales de Mobutu" (2).

(1) Courrier Africain du C.R.I.S.P. n°s 24, 25 et 29 de juin 1961.

(2) Courrier Africain n° 3 du 25 janvier 1961.

2. Le 17 janvier, M. Lumumba fut transféré de sa prison de Thysville à Elisabethville dans des conditions que l'opinion mondiale connut et réprouva sévèrement. L'O.N.U.C., bien que présente sur l'aérodrome d'Elisabethville au moment du débarquement de M. Lumumba et de ses compagnons Mpolo et Okito, s'abstint de toute intervention directe et s'exposa de ce fait aux critiques violentes de la part de l'U.R.S.S. et de pays afro-asiatiques. Le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures du Congo fut mis en cause.

3. L'annonce, le 13 février, de la mort de P. Lumumba eut sur l'action des Nations-Unies au Congo un double effet : les critiques qui lui furent adressées par l'U.R.S.S. d'abord (memorandum du 14 février) (1), par les pays afro-asiatiques ensuite, firent pression sur le secrétariat général et sur l'appareil exécutif de l'O.N.U. au Congo afin qu'ils sortent de leur réserve et prennent des initiatives politiques et militaires. Par ailleurs, la mort de M. Lumumba, dont la forte personnalité pouvait (et avait déjà dans le passé) fait échec au plan d'assistance des Nations-Unies, laissait à l'O.N.U.C. le champ libre pour développer son assistance selon ses propres normes et dans un climat politique plus neutre, sinon plus favorable à l'O.N.U.

Le massacre de six personnalités "lumumbistes" à Bakwanga vint renforcer la force de pression afro-asiatique sur l'O.N.U. dans le sens d'une intervention directe au Congo.

4. Résolution du 21 février du Conseil de Sécurité :

Le point 1 de la résolution marque le tournant de la politique des Nations-Unies au Congo, puisqu'il admet le recours à la force "pour empêcher le déclenchement d'une guerre civile au Congo". La paralysie des forces des Nations-Unies au Congo prenait fin et, par le fait même, une politique d'intervention directe devenait possible.

Le sens de cette intervention était précisé au point 2 qui demandait que des mesures soient prises pour "l'évacuation immédiate de tous les personnels militaires et para-militaires et conseillers politiques belges et d'autres nationalités ne relevant pas du commandement des Nations-Unies".

Ces deux textes étaient suffisamment vagues pour autoriser une intervention directe des Nations-Unies avec recours à la force dans n'importe quelle circonstance, puisque l'ensemble du Congo était en état de guerre civile latente; et pour expulser n'importe quel étranger du Congo, dont on pouvait toujours soupçonner une action politique.

Toute la politique des Nations-Unies au Congo allait, dans les six mois à venir, s'appuyer sur ce texte. Encore fallait-il qu'à New-York, le secrétariat général et les milieux qui le conditionnent, et qu'au Congo, le représentant du secrétaire général et l'a pareil exécutif, acceptent effectivement les objectifs tracés par la résolution du Conseil et mettent en oeuvre les moyens nécessaires à leur réalisation.

(1) Courrier Africain - C.R.I.S.P. - 21 février 1961, p. 3.

A New-York, le secrétariat général reçut une confirmation de l'orientation de son mandat lors de l'assemblée générale le 21 mars par le dépôt du rapport de la Commission de conciliation et par les débats qui suivirent.

Par ailleurs, le gouvernement américain avait inauguré en matière congolaise une nouvelle politique, concrétisée dans le "Plan américain" du mois de janvier (1), qui rejoignait sur plusieurs points les thèses afro-asiatiques (neutralisation de l'Armée, gouvernement d'Union Nationale avec participation de M. Lumumba,). Cet aval des Etats-Unis fut, pour le secrétariat général, un soutien indispensable.

Au Congo, la nouvelle politique des Nations-Unies fut rendue possible, d'une part, par un changement de son personnel de direction, d'autre part, par l'ouverture de plus en plus grande que les dirigeants de Léopoldville témoignèrent à l'égard des Nations-Unies.

Il faut signaler enfin que le changement de gouvernement en Belgique fut également un facteur favorable à la coopération entre Nations-Unies et gouvernement congolais.

- Les positions du Chef de l'Etat.

Le 6 mars, le lendemain des incidents sanglants de Matadi entre forces de l'O.N.U.C. et l'A.N.C., M. Kasa-Vubu faisait une première ouverture au secrétaire général concernant l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Cinq mesures de réorganisation de l'armée étaient proposées :

- "1.- L'armée nationale reste sous le commandement du Président de la République qui, de par ses fonctions, est le mieux à même de l'isoler de toute politique et à lui assurer que le travail de réorganisation n'aboutira pas à priver le pays de l'armée essentielle de sa souveraineté. Cette condition est fondamentale, elle seule permettra de garantir que la réorganisation, une fois annoncée, ne provoquera pas des fuites vers le maquis et des perspectives de longues luttes de guerillas.
- "2.- La réorganisation doit s'étendre à tout le pays, y compris la Province Orientale, le Kivu, le Sud-Kasai et le Katanga. Le gouvernement est prêt à faire commencer l'opération immédiatement dans les unités qui dépendent du commandement du général Bobutu, sans attendre nécessairement qu'elle soit entamée simultanément dans les autres unités. Mais ceci à la condition qu'un accord suffisant soit intervenu à ce sujet avec les chefs militaires de Stanleyville, de Bakwanga et d'Elisabethville, et en outre qu'il soit bien entendu qu'en cas d'impossibilité de réorganiser ces troupes dissidentes, l'opération puisse être aussitôt suspendue dans les unités loyales.

(1) Courrier Africain, C.R.I.S.P., 21 février 1961, p. 7.

- "3.- Un conseil national de la défense sera institué par le Président de la République et sous son autorité. Il comprendra des chefs militaires congolais, des délégués de la Force des Nations-Unies et il pourrait être présidé par un officier supérieur neutre qui relèverait uniquement du Président de la République. Ce conseil sera chargé d'élaborer un programme précis d'entraînement, de formation et de réorganisation de l'A.N.C. Il fera toutes les propositions nécessaires pour l'aboutissement heureux de sa mission et recevra l'appui et des autorités congolaises et de la Force des Nations-Unies pour mettre son programme à exécution.
- "4.- Un timing de travail peut être proposé, mais il risquerait de ne pas se fonder sur des données suffisamment étudiées que pour être valable. En tout état de cause, le gouvernement ne verrait aucun inconvénient à ce que l'opération soit entamée immédiatement, dès qu'un accord aura pu se faire sur les propositions émises ci-dessus.
- "5.- Il reste entendu que le Gouvernement congolais conserve le droit d'accepter ou de refuser les techniciens qui seront proposés par le Conseil national de la défense et qui seront recrutés par le canal de l'O.N.U. Le gouvernement congolais entend en effet sauvegarder rigoureusement la neutralité de l'armée et il ne pourra admettre que des officiers ou sous-officiers chargés de l'encadrer et de la former se servent de leur situation pour y amener des influences subversives ou contraires à l'intérêt national."

Le 22 mars arrivaient à Léopoldville MM. Gardiner et Nwokedi, membres de la mission de l'O.N.U. chargée de vérifier l'application de la résolution du Conseil de Sécurité du 21 février. Ces deux représentants des Nations-Unies allaient avec l'appui de M. Mekki Abbas d'abord, de M. Khiari ensuite, mettre en application effective la nouvelle politique des Nations-Unies.

Le 12 avril, M. Gardiner déposait un Memorandum auprès du Ministre des Affaires Etrangères, M. Bomboko, concernant la Résolution du Conseil de Sécurité (1).

Après avoir affirmé que la souveraineté de la République du Congo concernant la réorganisation et le choix du personnel civil et militaire devait être reconnu, M. Gardiner suggérait la création de deux comités mixtes Congo-O.N.U. chargés de l'élimination des conseillers civils étrangers, d'une part, des conseillers militaires et de la réorganisation de l'armée d'autre part.

Ce memorandum constituait une proposition très nuancée de mise en application de la résolution du Conseil de sécurité, interprétée dans un sens favorable au Gouvernement de Léopoldville dont on reconnaissait la souveraineté et la compétence, tant en principe que dans les modalités pratiques d'exécution.

(1) Courrier Africain du C.R.I.S.P., n° 15, 18 avril 1961.

Ces propositions furent cependant rejetées par le gouvernement congolais qui déclara dans sa réponse datée du 11 avril s'en tenir "au plan de réorganisation de toutes les forces armées, avec la collaboration de l'O.N.U., qu'il a proposé" et "rester seul maître dans le choix de ses techniciens étrangers" (1). Cette réponse était signée par le Premier Ministre Iléo et par M. Bomboko.

Une semaine plus tard, le 17 avril, un accord de principe était conclu entre le Président Kasa-Vubu et MM. Gardiner et Nwokedi.

L'accord contenait une acceptation de la résolution du 21 février par la République du Congo. Les Nations-Unies accordaient leur assistance au Président de la République "pour que tous les fonctionnaires étrangers, civils, militaires, paramilitaires, mercenaires et conseillers politiques qui n'ont pas été engagés ou rappelés sous l'autorité du Président de la République soient renvoyés du Congo dans les plus brefs délais". La République du Congo reconnaissait "la nécessité de réorganiser l'Armée Nationale avec l'assistance des Nations-Unies" (2).

Ce texte était signé par MM. Nwokedi et Gardiner d'une part, par MM. Kasa-Vubu et Bomboko d'autre part.

Il n'est pas exagéré de considérer cet accord comme le tournant essentiel de la politique congolaise en 1961. Ce que la résolution du Conseil de sécurité du 21 février avait signifié sur le plan de la mission du secrétaire général et de l'appui international qu'il pouvait escompter, l'accord du 17 avril le confirma sur le plan intérieur congolais et manifesta concrètement le soutien et la coopération du président de la République aux projets du Secrétaire général.

Il faut noter en outre que l'accord concernait directement le Chef de l'Etat - la signature de M. Bomboko ne servant que pour couvrir constitutionnellement le président - et non le gouvernement de M. Iléo. Celui-ci avait, la semaine précédente, rejeté les propositions Gardiner et par le fait même perdu la dernière occasion de se faire accepter comme interlocuteur légitime par l'O.N.U. On pouvait en conclure que les Nations-Unies accorderaient, d'une part, leur soutien total au Chef de l'Etat et, d'autre part, chercheraient à tout prix la formation d'un gouvernement légitime, c'est-à-dire approuvé par une majorité parlementaire.

Il est probable qu'à cette occasion, des garanties furent données au Chef de l'Etat, concernant le remplacement ou du moins le retrait de M. Dayal, avec lequel les rapports du Chef de l'Etat étaient devenus très difficiles.

A l'égard du problème katangais, aucun accord explicite ne fut pris; cependant l'autorité du Chef de l'Etat sur le Katanga était affirmée très nettement dans le domaine essentiel de l'en-

(1) Agence Belga, 14 avril 1961. Il s'agit du plan du 5 mars proposé par le président Kasa-Vubu. Voir Courrier Africain du Crisp, n° 16, 25 avril 1961.

(2) Courrier Africain du Crisp n° 16, 25 avril 1961. Dans une conférence de presse, M. Kasa-Vubu rendait l'accord public et préconisait la coopération avec les Nations-Unies.

gagement des fonctionnaires étrangers civils et militaires, tandis que les Nations-Unies étaient chargées de faire respecter les décisions du Chef de l'Etat en la matière. En clair, cela signifiait, étant donné que la sécession katangaise était inviable sans l'assistance du personnel civil et militaire étranger que le Katanga réintégrerait bientôt, de gré ou de force, le Congo sous l'autorité du Chef de l'Etat.

Ainsi se précisaient pour la première fois depuis la crise gouvernementale de septembre, les grandes lignes d'une politique des Nations-Unies au Congo :

- Soutien complet au Chef de l'Etat après que celui-ci eut décidé de coopérer avec les Nations-Unies.
- Les décisions et accords politiques importants sont traités directement avec le Chef de l'Etat et non plus avec le Gouvernement de Léopoldville.
- En conséquence, la formation d'un nouveau gouvernement approuvé par le Parlement apparaît nécessaire, sans que ceci puisse remettre en cause les accords pris avec le Chef de l'Etat, dont le maintien à la présidence est la garantie de ces accords.
- La sécession katangaise sera résorbée avec l'accord du Chef de l'Etat par le retrait des fonctionnaires civils et militaires étrangers.

Cette nouvelle politique ne tarda pas à être mise en application : le 24 avril, M. Tshombe exige à la Conférence de Coquilhatville que M. Kasa-Vubu dénonce solennellement l'accord signé avec l'O.N.U. Le jour même, M. Mekki Abbas, remplaçant a.i. de M. Dayal, confère avec le président Kasa-Vubu à Coquilhatville. Le 25, M. Tshombe déclare quitter la conférence. Le 26, il est arrêté par l'Armée Congolaise. Ses conseillers européens sont expulsés du Congo à la demande du Chef de l'Etat par les soins de l'O.N.U.

Pendant toute la conférence de Coquilhatville, un fonctionnaire des Nations-Unies, M. Poujoulat, assista les délégués congolais de ses conseils et joua un rôle considérable dans l'orientation des résolutions.

Durant les trois mois qui séparèrent la conférence de Coq de la réunion du Parlement à Lovanium, un groupe de hauts fonctionnaires des Nations-Unies, composé en ordre principal de MM. Gardiner, Nwokedi et Khiari, et bénéficiant de l'appui de M. Mokki-Abbas d'abord, de M. Linner ensuite, unirent leurs efforts pour réaliser le plan des Nations-Unies. Celui-ci devait aboutir par des moyens non-violents, après la réconciliation des pouvoirs de Stanleyville et de Léopoldville et la réintégration du Katanga, à la formation d'un gouvernement approuvé par le Parlement. Il n'est pas douteux que ces hauts fonctionnaires furent persuadés jusqu'au dernier moment que la double contradiction séparant le Katanga du restant du Congo et Stanleyville de Léopoldville pouvait être résolue dans une réconciliation générale. Ce n'est qu'au dernier moment, devant le refus du gouvernement du Katanga d'assister à la réunion du Parlement, que les représentants de l'O.N.U. se décidèrent à utiliser pleinement les pouvoirs que leur accordaient la résolution du 21 février et l'accord du 17 avril.

ANNEXE.

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT ADOULA.

Composition du nouveau Gouvernement Adoula.	Fonctions occupées dans le gouvern. Lumumba.	Fonctions occupées dans le gouvern. Iléo.	Fonctions occupées dans le gouvern. Gizenga.
1. Premier Ministre : C. Adoula		Intérieur	
2. Vice-Premier Ministre : A. Gizenga	Vice-Premier Ministre (id.)		Vice Premier Ministre
3. Vice-Premier Ministre : J. Sendwe			
4. Affaires Etrangères : J. Bomboko	Affaires Etrangères (id.)	Affaires Etrangères (id.)	
5. Défense Nationale : C. Adoula			
6. Intérieur : C. Gbenye	Intérieur (id.)		Intérieur
7. Information et Affaires culturelles : J. Iléo		Premier Ministre	
8. Finances : A. Pinzi			
9. Justice : R. Mwamba	Justice (id.)		Justice
10. Affaires Economiques : A. Eleo			Aff. écon. Province
11. Coordination et Plan : A. Kabangi	Coordination et Plan (id.)	Coordination et Plan.	
12. Travail et Prévoyance sociale : C. Kisolokele	Ministre d'Etat.	Parastataux et Porte-feuille.	
13. Jeunesse et Sports : M. Mongali			
14. Santé Publique : G. Kamanga	Santé Publique (id.)		
15. Agriculture : J. Ch. Weregemere			
16. Travaux Publics : A. Ilunga	Travaux Publics (id.)	Travaux Publics	
17. Mines et Energie : E. Rudahindwa	Mines et Energie (id.)		Mines.
18. Fonction Publique : P. Masikita			
19. Commerce Extérieur : M. Bisukiro	Commerce Extérieur (id.)		Commerce Extérieur

Composition du nouveau Gouvernement Adoula.	Fonctions occupées dans le gouvern. Lumumba.	Fonctions occupées dans le gouvern. Iléo.	Fonctions occupées dans le gouvern. Gizenga.
20. Postes, Télégraphes et Téléphones : F. Mungamba			
21. Affaires Foncières : A. Mahamba	Affaires Foncières (id.)	Energie	
22. Transports et Communications : S. Kama			
23. Affaires Sociales : A. Asumani			
24. Education Nationale : J. Ngalula			
25. Portefeuille de la République : S. Badihanga			
26. Affaires Coutumières : A. Lumanza			
27. Classes Moyennes : J. Lutula	Agricul- ture		Agricul- ture
<u>Secrétaires d'Etat.</u>			
Finances : F. Kabangi-Numbi			
Mines et Energie : A. Muhunga			
Affaires Etrangères O.N.U. : S. Kapon- gi.			
Affaires Economiques : M. Tsishiku			
Agriculture : E. Kihuyu			
Commerce Extérieur : A. Anekonzapa			
Affaires Etrangères (assistance technique) : M. Lengema			
Fonction Publique : D. Uketwengu			
Défense Nationale : J. Bondhe			
Intérieur : A. Kambale			
Transports et Communications : N. Omari			
Affaires Africaines : J. Matiti		Agricul- ture	
Information : E. Zola			
Justice : P. Bolya	Ministre d'Etat	Fonction Publique	
Coordin., Plan et Developpement Com- munaut. : L. Mbariko			

NOTICES BIOGRAPHIQUES. (1)

=====

1. ADOULA Cyrille.

Né en 1923 à Léopoldville. Mongala. Employé à la Banque Centrale.

En 1956, entre à la F.G.T.B.-Congo. A été successivement vice-président de l'Action socialiste, membre et vice-président du bureau provisoire du M.N.C. lors de sa création en octobre 1958, secrétaire général de la F.G.T.B.

Adhère au M.N.C.-Kalonji (dans lequel il préside la commission économique et sociale) en juillet 1959. Vice-président du Cartel formé par l'Abako, le M.N.C.-K., le P.S.A., le Parti du Peuple, la F.G.C. et l'Alliance des Bayanzi. Membre de la délégation de ce cartel à Bruxelles en 1959; participe à la même époque au congrès de la C.I.S.L. Membre de la délégation du Cartel à la conférence de la Table Ronde politique. Observateur à la Table Ronde économique pour la F.G.T.K. devenue la C.S.L.C. Confédération des Syndicats Libres Congolais, par fusion avec l'A.P.I.C. et le S.N.T.C. en avril 1961.

Président du conseil d'administration de l'Institut politique congolais (I.P.C.), Sénateur Puna (province de l'Equateur), Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Iléo (septembre 1960 et février 1961). Signe avec M. Iléo le protocole d'accord militaire avec MM. Tshombe et Kalonji le 28.2.61.

Participe à la conférence de Tananarive (mars 1961). Chef de la délégation congolaise à l'Assemblée générale de l'O.N.U. (mars 1961). Entame la négociation avec le gouvernement Gizenga de Stanleyville en avril 1961. Participe à la conférence de Coquilhatville (avril 1961). Négocie la réunion du Parlement avec les délégués de Stanleyville en juin 1961, à Léopoldville. Premier Ministre en juillet 1961. Participe à la conférence de Belgrade des pays non-engagés le 4.9.61.

2. GIZENGA Antoine.

Né à Gongo, le 5.10.1925. Bambala. Termine ses études au grand séminaire de Kinzambi. Moniteur à l'enseignement catholique à Léopoldville. Président du Parti solidaire africain (P.S.A.). Elu député national P.S.A. avec 52.442 voix de préférence (Kwilu). Vice-premier Ministre du gouvernement Lumumba. Révoqué par l'ordonnance du 5.9.1960 de M. Kasa-Vubu. A reconstitué un gouvernement central à Stanleyville où il arriva à la mi-octobre 1960. Ce gouvernement fut reconnu en février 1961 par 21 pays afro-asiatiques et d'Europe orientale. Le 31.3.1961, M. Gizenga publie un arrêté, contresigné par ses Ministres, "mettant M. Kasa-Vubu, Chef de l'Etat, dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions". Il négocia, en avril 1961, avec M. Kamitatu (Léo). Vice-premier Ministre du gouvernement Adoula (juillet 1961). Participe à la Conférence de Belgrade le 4.9.1961.

(1) Ces notices sont reprises du tome III de CONGO 1960. Annexes et 600 biographies, (90 F.B.) dans la collection Dossiers du C.R.I.S.P.

3. SENDWE Jason.

Né en 1917 à Kabongo. Muluba du Katanga. 6 années primaires chez les Méthodistes de Kabongo. 4 années d'école normale à la mission méthodiste de Kanene. 5 années de cours d'infirmier à Stanleyville et à l'Ecole officielle pour Infirmiers à E'ville. Infirmier diplômé, il achève ses études à l'Ecole des Assistants Médicaux Indigènes de Léopoldville. Membre du Conseil protestant du Congo. Président général de la Balubakat et du cartel Balubakat-Atcar-Fedeka. Chef de la délégation de ce cartel à la Conférence de la Table ronde politique. Délégué du cartel à la Conférence de la Table ronde économique. Effectue en mai 1960 un voyage d'information aux E.U. à l'invitation du gouvernement américain. Député national élu sur la liste du Cartel avec 20.283 voix de préférence dans le district d'E'ville. Proposé au poste de commissaire du gouvernement central de la province du Katanga. Commissaire du gouvernement central de la province de Lualaba (le 20.10.1960). Séjourne une nouvelle fois en Belgique en février 1961. Participe à la Conférence de Coquilhatville en mai 1961.

4. BOMBOKO Justin-Marie.

Né le 22.9.1928, originaire de Bolomba (province de l'Equateur). Mongo. Etudes primaires, six années d'études à l'école normale de la mission des Pères du Sacré-Coeur, à Bamanya (Coquilhatville). De 1945 à 1951, élève à la section administrative de Lovanium-Kisantu. De 1952 à 1955, commis à l'administration provinciale à Coq. Inscrit en 1956 à la section des Sciences politiques et administratives de l'U.L.B. Membre du cercle du Libre-Examen. Affilié au parti libéral belge. Président de l'Union générale des étudiants du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Participe comme observateur au Congrès de l'Union congolaise, à Stanleyville en octobre 1959. Membre de l'Union Mongo. Membre de la commission politique près du Ministre du Congo. Porte-parole de cette Commission à la Conférence de la Table Ronde économique. Chargé de recherches à l'Institut de sociologie Solvay. Elu avec 10.101 voix de préférence, député national Unimo de la ville de Coq. Pressenti comme Ministre de la Jeunesse et des Sports dans le projet de gouvernement Lumumba du 17 juin, puis comme Ministre des Affaires étrangères dans le projet Kasa-Vubu du 18 juin. Il occupa ce ministère dans le gouvernement Lumumba. Président du Collège des Commissaires et Commissaire général aux Affaires étrangères (29.9.1960 au 9.2.1961). Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur dans le gouvernement Iléo (février 1961). S'opposa à l'accord militaire avec Elisabethville et aux résolutions de la Conférence de Tananarive. Reçu par le Pape Jean XXIII le 20.3.1961. Joue un rôle de premier plan à la Conférence de Coquilhatville. Ministre des Affaires Etrangères. Participe à la Conférence de Belgrade le 4.9.1961 (1).

5. GBENYE Christophe.

Né à Bagbe en 1927. Mubua. Clerc au Service des Finances à Stan. Ex-vice-président du Comité de la F.G.T.B. fédérale de l'Est. Ex-premier bourgmestre adjoint de Stan. Directeur du bureau politique du M.N.C. Elu député national M.N.C.-L. du district du Bas-Uélé (Prov. Orientale). Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Lumumba. Révoqué par M. Kasa-Vubu par l'ordonnance du 5.9.1960. Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Gizenga à Stanleyville. Président du M.N.C.L. après la mort de M. Lumumba. (1) avec MM. Adoula, Gizenga et T. Kanza.

6. ILEO Joseph.

Né le 15.9.1921 à Léopoldville. Mongo. 4 années de comptabilité en cours du soir. Deux années de culture générale (philosophie et sociologie). Comptable à l'Office des cités africaines. Participe à la rédaction du "Manifeste de Conscience Africaine" en 1956. Membre du Comité provisoire du M.N.C., en octobre 1958. Un des artisans de la scission de ce parti en juillet 1959. Collaborateur de la "Voix du peuple", organe du M.N.C.-Kalonji. Président du Bureau du Congrès du cartel Abako à Kisantu (décembre 1959). Membre effectif de la délégation du M.N.C.-Kalonji à la Conférence de la Table ronde politique. Administrateur de l'Institut Politique Congolais. Administrateur du "Courrier d'Afrique". Sénateur Unimo de la province de l'Equateur. Elu député provincial (ville de Léo) sur la liste du cartel M.N.C.-Kalonji - P.S.A. Président du Sénat congolais (élu par 41 voix sur 80). Nommé premier Ministre par M. Kasa-Vubu, après la révocation du gouvernement Lumumba en septembre 1960. Chargé par le chef de l'Etat d'organiser la Table ronde de janvier 1961 à Léopoldville. Participe à la conférence de Tananarive (du 8 au 12.3.1961) comme premier Ministre de la République du Congo, fonction qu'il occupe à nouveau depuis le 10.2.1961. Participe à la Conférence de Coquilhatville (mai 1961).

7. PINZI Arthur.

Né le 23 mars 1922 à Boma, Muyombe (Mukongo). Agent de l'Administration (pendant 18 ans). Assure pendant de longues années la présidence de l'A.P.I.C. Bourgmestre de Kalamu (Léopoldville). Joue un rôle important dans les incidents de janvier 1959 (du fait qu'ils eurent lieu sur le territoire de sa commune). En mars 1960, il effectue un stage au Ministère belge des Affaires étrangères. Elu député national sur la liste de l'Abako, dans le district du Bas-Congo. Participe à la conférence parlementaire eurafricaine (Marché Commun) à Rome en janvier 1961. Ministre des relations inter-états dans le gouvernement de l'Etat du Kongo Central (mars 1961).

8. MWAMBA Rémy.

Né en 1921, 6 années d'école primaire, 4 années d'école moyenne (à St-Boniface), deux années de cours supérieurs. Commis-chef au parquet d'E'ville. Membre du Conseil communal de la commune de Kenya. Co-fondateur et secrétaire général de la Balubakat. Membre de la délégation du cartel Balubakat à la Conférence de la Table ronde politique. Membre du Collège exécutif général. Elu sénateur non coutumier de la province du Katanga. Ministre de la Justice dans le gouvernement Lumumba et ensuite dans le gouvernement Gizenga à Stan. Avait été révoqué par Kasa-Vubu le 5.9.1960.

9. ELEO Ambroise.

Bourgmestre de Lubunga à Stan. Membre du M.N.C.-L. Ministre de l'Economie et des Classes moyennes dans le premier gouvernement de la Province Orientale.

10. K.BANGI Aloïs.

Né le 7.8.1922 à Lusambo. Musonge. Commis de l'administration (Direction des affaires politiques). Attaché au Cabinet du

Gouverneur de la province du Kasai en 1959. Membre de la délégation belge à une réunion de la C.C.T.A., tenue à Monrovia (Libéria) en février 1959. Membre du Conseil d'administration de l'I.P.C. Elu député national du cartel M.U.B. (Mouvement Unité Basonge)-M.N.C.-Lumumba, avec 12.480 voix de préférence dans le district de Kabinda, province du Kasai. Ministre de la Coordination économique et du Plan dans le gouvernement Lumumba. A refusé le même ministère dans le gouvernement Iléo de septembre 1960; accepte ce poste dans le gouvernement provisoire issu de la Conférence de la Table Ronde de janvier 1961 à Léopoldville. Membre du comité de rédaction d'"Etudes congolaises". Assiste à la Conférence de Tananarive en tant que Président de l'Etat du Lomani (mars 1961) ainsi qu'à la Conférence de Coquilhatville.

11. KISOLOKELE Charles.

Né en 1914 à Kamba. Mukongo. Fils aîné de Simon Kimbangu. Six années d'Ecole primaire, trois ans d'Ecole moyenne à la Colonie scolaire de Boma. Après avoir été deux ans moniteur à la Colonie scolaire de Boma, il fut pendant trente ans agent au Service des travaux publics à Maduda (Tshela). Membre de l'Abako. Elu député national avec 733 voix de préférence sur cette liste (dans le district des Cataractes). Se désiste de son mandat de député le 20.7.1960. Pressenti comme Ministre de l'Intérieur dans le projet du gouvernement Kasa-Vubu du 18 juin. Nommé Ministre d'Etat dans le gouvernement Lumumba. Egalement Ministre d'Etat dans le gouvernement Iléo (sept. 1960). Ministre des Parastataux dans le gouvernement provisoire de février 1961. Vice-Président de l'Etat et du gouvernement de l'Etat du Kongo Central en avril 1961.

12. MONGALI Michel.

Né en novembre 1915. Elu député national sur liste individuelle, district du lac Léopold II (province de Léo). Rédacteur en chef de l'hebdomadaire "Emancipation" (Parti du Peuple). Président de la Commission de la Justice à la Chambre et Vice-Président de la Commission des Affaires économiques. Participe à la Conférence Eurafricaine de Strasbourg (juin 1961).

13. KAMANGA Grégoire.

Né le 20.10.1927. Mukete. Assistant médical à l'Université Lovanium. Député national (Coaka), élu avec 20.050 voix de préférence dans le district de Lulua au Kasai. Ministre de la Santé publique dans le gouvernement Lumumba. Revoqué par l'ordonnance du 12.9.1960 de ses fonctions ministérielles. Participe à la Conférence de la Table ronde de Léopoldville en janvier 1961. Arrêté le 14.2.1961 et transféré à Bakwanga le 16. Condamné à 5 ans de prison le 17 février. Libéré mi-mars 1961. Chef de l'Etat de l'Unité Kasaienne (avril 1961) qu'il crée dès son retour à Léo. Participe à la Conférence de Coq en mai 1961.

14. WEREGEMERE Jean-Chrysostome.

Né le 5.9.1919 dans le territoire de Kabare. Muhavu. Etudes primaires à Bukavu. 4 années au petit séminaire du Katanga, cours de comptabilité par correspondance. Secrétaire général du Centre de Regroupement Africain (Céréa). Participe à la Conférence de la Table ronde politique. Crée une dissidence Céréa-Weregemere. Député national, élus sur la liste Reko, dans le district du Sud-

Kivu. Pressenti comme ministre de l'Agriculture dans le projet Kasa-Vubu du 18 juin. Dirigea la délégation économique envoyée par M. Lumumba aux Etats-Unis en août 1960. Membre de la Commission parlementaire de conciliation (septembre 1960) en vue d'un règlement du conflit entre le Chef de l'Etat et le Premier Ministre. Nommé Ministre de l'Information du gouvernement central de Stanleyville (1961).

15. ILUNGA Alphonse.

Né en 1931 au Kasai (territoire de Dibaya). Lulua. Président de l'Union Nationale Congolaise (U.N.C.). Membre effectif de la délégation de ce parti à la Table ronde politique. Ministre des Travaux publics dans le gouvernement Lumumba. Ministre des Arts, de la Culture et des Sports dans le gouvernement Iléo de septembre 1960. Ministre des Travaux Publics dans le gouvernement Iléo de février 1961. Conseiller communal à la commune de Ndesha à Lulua-bourg.

16. RUDAHINDWA Edmond.

Né le 28.8.1928. Employé à l'administration des Mines. Conseiller communal à la commune de Kadutu. Député national, élu sur la liste Reko, dans le district du Sud-Kivu. Ministre des Mines dans le gouvernement Lumumba. Révoqué le 12 septembre 1960 par le Chef de l'Etat. Rejoint le gouvernement Gizenga à Stanleyville.

17. MASIKITA Pierre.

Né en 1919. Elu député national avec 8.338 voix de préférence sur la liste LUKA dans le district du Kwango (Léo). Premier vice-président de la Commission de la Défense nationale en juillet 1960.

18. BISUKIRO Marcel.

Né en novembre 1929, près de Rutshuru, Kivu, Banyarwanda. Etudes moyennes à Nyangezi. Clerc à l'OPAK (Office des produits agricoles du Kivu). Directeur commercial de la "Vérité", organe du Céréa. Elu communal à Kadutu (Bukavu) en décembre 1959. Président du Centre de regroupement africain (Céréa). Délégué de ce parti à la Conférence de la Table ronde politique. Délégué à la Table Ronde économique où il aligne ses positions sur celles de M. Nguvulu. Elu Sénateur dans la province du Kivu. Pressenti comme Ministre du Travail dans le projet Kasa-Vubu du 18.6.1960. Ministre du Commerce extérieur dans le gouvernement Lumumba. Il garde ce ministère dans l'équipe gouvernementale de M. Iléo en septembre 1960, mais retourne ensuite au Kivu où il rallie le gouvernement Gizenga avec la même fonction. Il fonde (le 19.3.1961) à Bukavu, le journal "Dignité Nouvelle".

19. MUNGAMBA Ferdinand.

Né le 29.9.1922. Député national après le désistement de M. Finant.

20. MAHAMBA Alexandre.

Employé au Parquet et Juge au Tribunal du Centre extra-coutumier à Bukavu. Clerc à l'IRSAC à Luisa. Membre de la Commission De Voghel pour la préparation de la Conférence de la Table ronde

économique, à laquelle il assiste comme délégué du Collège exécutif général. Sénateur de la province du Kivu, il se désiste de son mandat de député provincial. Présente sa candidature à la présidence du Sénat mais est battu par Iléo au troisième tour de scrutin par 41 voix contre 39. Ministre des Affaires foncières dans le gouvernement Lumumba, il figure au même poste dans le gouvernement Iléo de septembre 1960 et dans le gouvernement de février 1961.

21. KAMA Sylvain.

Né le 3.10.1922 à Kamba (territoire de Kikwit). Bambala. Etudes primaires et secondaires complètes à Leverville (Kikwit). Commis aux services urbains de Léopoldville. Membre du Comité central du Parti Solidaire Africain. Assiste au Congrès du cartel Abako à Kisantu. Participe à la Conférence de la Table ronde politique. Membre de la Commission politique auprès du Ministre du Congo (mars-juin 1960). Député national P.S.A. du district du Kwilu, Proposé par M. Lumumba au poste de commissaire du gouvernement central dans la province de Léo. Participe à la Conférence de Coquilhatville en mai 1961. Participe à la Conférence Eurafricaine de Strasbourg (juin 1961).

22. ASUMANI Augustin.

Sénateur M.N.C.-L. de la province Orientale. Egalement élu comme député provincial dans le territoire de Banalia, district du Haut-Congo. Se désiste de ce dernier mandat. Secrétaire du bureau du Sénat.

23. NGALULA Joseph.

Né le 12.12.1928 à Lusambo. Muluba. 6 années primaires. 5 années de cours professionnels. Rédacteur au "Courrier d'Afrique", rédacteur en chef de "Présence congolaise". Participe à la conférence Panafricaine d'Accra en décembre 1958. Un des membres fondateurs du M.N.C. Lors de la scission, il opte pour la tendance Kalonji. Membre suppléant de la délégation de ce parti à la Conférence de la Table ronde politique. Invité en février-mars aux Etats-Unis. Elu député provincial avec 63.346 voix de préférence dans le territoire de Bakwanga, district de Kabinda. Premier ministre de l'"Etat autonome du Sud-Kasaï jusqu'en avril 1961. Vice-président du "Royaume fédéré du Sud-Kasaï". (1.6.1961). Ministre du gouvernement Iléo en juin 1961.

24. BADIBANGA Samuel.

Né le 24.12.1912. Négociant. Membre du Conseil de Province (Kasaï) de 1956 à 1959. Membre suppléant du Conseil de gouvernement. Membre élu du Conseil économique provincial du Kasaï, institué en 1959. Député national M.N.C.-Kalonji, district du Lulua. Pressenti comme Ministre de la Coordination et du Plan dans le projet Kasa-Vubu du 18.6.1960. Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre. Depuis septembre 1960, délégué personnel du Chef de l'Etat à l'O.N.U.

25. LUMANZA Albert.

Né le 14.4.1927. Elu député national sur liste PUNA (Ass. Ngwaka-Minagende) du district de l'Ubangi, province de l'Equateur. Participe à la pré-conférence de la Table ronde de Léopoldville en janvier 1961.

26. LUTULA Joseph, Bonaventure.

Né le 6.10.1927. Otetela. Secrétaire du Congrès de Lodja (mars 1960). Membre du bureau politique du M.N.C.-L. Elu député national dans le district de Sankuru (Kasaï), Ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Lumumba. Révoqué le 12.9.1960. Après les exécutions de Bakwanga en février 1961, il rejoint Stanleyville.

Secrétaires d'Etat.1. KABANGI-NUMBI Ferdinand (ou Fortunat).

Né en 1934. Député national Balubakat du Haut-Lomani.

2. MUHUNGA Ambroise.

Né en 1920. Député national. Président de l'Atcar (Défense des intérêts Tshokwe), parti qui fera ensuite cartel avec la Fedeka et la Balubakat. Le 20.10.1960, dans la proclamation de la province du Lualaba, il est désigné comme administrateur d'Etat aux Sociétés.

3. KAPONGI Sébastien.

Né en 1913 à Demba. Lulua. Etudes au Petit Séminaire de Kabwe (1927-1933) et de philosophie au Grand Séminaire de Kabwe (1933-1938). Commis. L'un des promoteurs de l'association des "Lulua-Frères". Membre de la Commission politique auprès du Ministre du Congo (mars-juin 1960). Elu député national P.N.P. dans le district de Lulua, et député provincial dans le territoire de Demba, district de Lulua, province du Kasaï. Président de la Commission des Affaires économiques de la Chambre. Membre de la Commission compromissoire parlementaire du 7.9.1960.

4. TSHISHIKU Marcel.

Né le 12.10.1928. Député national du P.N.P. district du Kasaï.

5. KIHUYU Etienne.

Né en 1930 à Tente-Ngoma, secteur des Basambala (Katako-Kombe). Mukela. Trois ans d'études au Petit Séminaire de Kabwe. Rédacteur au journal "Communauté" de Luluabourg. Organisateur du Congrès M.N.C.-L. au Kasaï (avril 1960). Elu député national M.N.C.-L. avec 24.199 voix de préférence dans le district de Sankuru au Kasaï. Elu secrétaire du Bureau de la Chambre des Représentants. Membre de la délégation de Stan envoyée à Léo en juin 1961 pour négocier la réunion du Parlement.

6. ANEKONZAPA André.

Né le 17.9.1924 près de Banzyville (Equateur). Ngwandi. 6 ans d'école primaire. 3 ans d'école normale à la Mission catholique de Molegbe (Ubangi). Comptable. Correspondant officiel du périodique "Mbandaka" (Equateur), Membre du Conseil de province pour l'Equateur de 1957 à 1959. Président du Mederco. Membre effectif de la délégation P.N.P. à la Conférence de la Table ronde politique.

Elu député national Mederco-P.N.P. dans le district de Mongala, province de l'Equateur. Participe à la pré-conférence de la Table ronde de Léopoldville en janvier 1961. Participe à la Conférence Eurafricaine de Strasbourg en juin 1961.

7. LENGEMA Marcel.

Né le 3.1.1931. Etudes primaires à Stanleyville, secondaires administratives chez les Frères Maristes à Buta. Employé de l'Administration à Stanleyville. Chef de poste de la station de Météo. Membre du comité du M.N.C.-L. pour la province Orientale. Effectue un stage à l'Ecole d'administration à Bruxelles. Nommé avec M. Mobutu directeur du bureau du M.N.C.-L. à Bruxelles. Participe à la conférence de la Table ronde politique.

8. UKETWENGU Désiré.

Né le 4.1.1934. Député national M.N.C.-L. , district de Kibali-Ituri, province Orientale.

9. BONDHE Théodore.

Né en 1917. Député national M.N.C.-L., district du Haut-Congo. Province Orientale. Il est également élu député provincial dans le territoire de Basoko, du même district.

10. KAMBALE Alphonse.

Né en 1934. Député national sur liste du Céréa-Butembo, dans le district du Nord-Kivu. Egalement élu député provincial dans le territoire de Béni, district du Nord-Kivu. Secrétaire du Bureau de la Chambre. Se désiste de son mandat de député national.

11. MATITI Justin.

Né en 1920 à Banningville dans le Kwango. Muyanzi. Diplômé d'Ecole normale chez les Jésuites de Kikwit. Membre de la délégation du Parti Solidaire Africain à la Conférence de la Table ronde politique. Elu sénateur sur la liste P.S.A. dans la province de Léo. Secrétaire du Bureau du Sénat. Participe à la Conférence Eurafricaine de Strasbourg. (juin 1961)

12. ZOLA Emile.

Né le 5.4.1932. Député national, élu sur la liste Abako dans le district des Cataractes, province de Léopoldville.

13. BOLYA Paul C.D.

Né le 10.10.1924 à Bengala (Province de l'Equateur). Mongo. Diplôme d'assistant médical en 1948. Effectue un stage de perfectionnement à l'Institut de médecine tropicale d'Anvers. Moniteur répétiteur à l'Ecole des Assistants médicaux de Léopoldville jusqu'en janvier 1959. Président de la Fédéqualac (Fédération de l'Equateur et du Lac Léopold II), Président national du P.N.P. dès le Congrès constitutif de novembre 1959 à Coquilhatville. Membre de la délégation P.N.P. à la conférence de la Table ronde politique. Membre du Collège Exécutif auprès du Gouverneur général de mars à juin 1960. Sénateur Unimo de la province de l'Equateur.

Pressenti comme ministre de la Santé publique dans le projet de gouvernement Lumumba du 17 juin et dans le projet Kasa-Vubu du 18 juin. Ministre d'Etat dans le gouvernement Lumumba. Ministre de la Santé dans le gouvernement Iléo (septembre 1960). Fit un séjour en 1960 à Caux en Suisse, au Réarmement moral. Participe au Congrès Mongo de Boende en janvier 1961. Ministre de la Fonction publique du gouvernement Iléo de février 1961.

14. BARIKO Laurent.

Délégué du P.N.P. à la Conférence de la Table ronde économique. Membre de la LUKA-Léo. Secrétaire général du Parti de l'Unité Congolaise (P.U.C.). Participe à ce titre au Congrès des partis politiques à Luluabourg (Avril 1959). (I)

Les Présidents des Chambres.

KASONGO Joseph-Georges.

Né le 25.12.1919 à Dar-es-Salam (Tanganyika). Otetela. Trois années d'études commerciales et quatre années de droit. Agent d'affaires et défenseur auprès des juridictions indigènes de Stan. Membre de la délégation du M.N.C.-L. à la Conférence de la Table ronde politique. Député national M.N.C.-L. dans le district du Haut-Congo. Élu président de la Chambre des Représentants par 74 voix contre 58 à Bolikango. Président de la Commission de la Constitution à la Chambre. A joué un rôle important dans les tentatives de conciliation entre MM. Lumumba et Kasa-Vubu en septembre 1960. Participe par une délégation à la Conférence de la Table ronde de Léopoldville (janvier 1961). S'est réfugié ensuite au camp des N.U. à Léo. Réélu président de la Chambre à Lovanium, en juillet 1961.

KUMORIKO V.

Elu sénateur coutumier (tendance Unilac) de la province de Léopoldville. Egalement élu député provincial dans le territoire d'Oshwe du district du Lac Léopold II. Se désiste de ce dernier mandat. Participe à la Conférence de Coquilhatville en mai 1961. Il est le doyen d'âge du Sénat congolais. Élu président du Sénat à Lovanium en juillet 1961.

(I) suite. Sous-secrétaire à l'Intérieur dans le gouvernement Iléo (septembre 1960). Assiste à la préconférence de la Table Ronde de Léo en janvier 1961. Participe à la Conférence eurafricaine de Strasbourg (juin 1961).